



ORGANISATION DU CENTRE ÉQUESTRE



Pour l'année 2019 / 2020 :

- Les cours collectifs démarrent la semaine du 16 septembre 2019.
- Un nombre minimum de 3 participants est requis pour qu'un créneau de cours soit ouvert et les cours ne pourront avoir lieu que si au moins 2 cavaliers sont présents.
- Sur le planning que nous vous avons fourni nous proposons différents créneaux pour chaque niveau afin de vous permettre de nous faire connaître vos préférences quant à l'horaire du ou des cours auxquels vous ou vos enfants souhaitez prendre part.
En fonction du nombre d'inscriptions nous pourrions éventuellement être amenés à vous proposer d'autres créneaux que celui ou ceux que vous aurez choisis. Quoiqu'il en soit nous vous ferons part des potentielles modifications dans les plus brefs délais et nous ferons notre maximum pour trouver une organisation qui convienne à chacun.
- Le planning définitif vous sera transmis la semaine de la rentrée.
- Les cours collectifs pour les enfants / ados n'auront pas lieu durant les périodes de vacances scolaires. Durant ces périodes nous proposerons des stages, pour lesquels le programme, les plannings et les tarifs vous seront communiqués par mail avant le début des vacances.
- Les cours collectifs pour les adultes seront maintenus durant les périodes de vacances scolaires (hors grandes vacances, pour cette période les plannings des cours et des stages vous seront communiqués par mail au plus tard début juillet).
- **1^{er} trimestre :** du 16 septembre au 21 décembre 2019
- **2^{ème} trimestre :** du 6 janvier au 28 mars 2020
- **3^{ème} trimestre :** du 30 mars au 4 juillet 2020
- Pour les cours « Baby Poney » et « Indiens », nous faisons une pause durant le second trimestre afin d'éviter aux plus petits de devoir affronter le froid durant cette période. Pour ces groupes les cours finiront donc le 21 décembre 2019 et reprendront la semaine du 30 mars 2020.
- Pour les plus grands (enfants et ados) qui pratiquent des sports d'hiver, il est également possible de faire une pause « ski » sur le second trimestre. Pour ceux et celles qui souhaitent en bénéficier, nous vous demanderons de nous en informer le plus tôt possible dans l'année afin que nous puissions organiser au mieux les cours sur cette période.
Si durant cette période, les enfants / ados qui continuent à monter se retrouvent seuls dans leur cours, nous serons amenés à fusionner des groupes de niveau équivalent afin que ceux qui le souhaite puissent continuer à monter en l'absence de leurs camarades. En conséquence, merci de bien prendre en compte que le planning de cours de votre enfant pourra être temporairement modifié sur le second trimestre. Bien entendu, nous vous consulterons avant de mettre en place d'éventuelles modifications et nous ferons au mieux pour trouver des solutions qui conviennent à tout le monde.

Pour ceux et celles qui reprendraient avant la fin du second trimestre, les cours qui seront pris entre leur retours et la fin du 2^{ème} trimestre feront l'objet d'une régularisation qui sera facturée à la fin du second trimestre

- *Durant l'année, différents événements seront organisés, vous trouverez ci-après les principales dates :*
 - *Concours FFE : samedi 14 et dimanche 15 septembre*
 - *Goûter de Noël : samedi 21 décembre 2019 à partir de 15h00*
 - *Carnaval : samedi 14 mars 2020 à partir de 15h00*
 - *Fête du Club : samedi 4 juillet 2020 à partir de 15h00*

Pour les autres événements qui pourraient être organisés ou auxquels nous seront amenés à prendre part durant l'année (concours, challenge du club, et autres apéros, ...) nous vous communiquerons les dates le plus tôt possible et si de votre côté, vous avez des idées en la matière ou l'envie de prendre part à l'organisation de certains événements ou, de temps à autre, au « staff technique » qui accompagnera les éventuels compétiteurs qui vont vouloir se lancer dans le grand bain cette année, faites nous en part, toutes les suggestions et les bonnes volontés sont les bienvenues pour faire de notre petite écurie un endroit conviviale où chacun prend plaisir à venir passer un moment!

Absences et annulations :

- *Afin de nous permettre de nous organiser au mieux, en cas d'absence prévisible merci de nous tenir informé le plus tôt possible et au plus tard la veille du cours avant 18h00 par mail (info@magaligayet.com) ou par SMS au 06 77 92 32 04 (c'est plus sûr qu'un message vocal si vous ne parvenez pas à nous joindre directement).*
- *Tout cours manqué sans que nous en ayons été préalablement informé sera définitivement perdu, qu'il s'agisse d'un cours collectif ou d'un cours particulier qui serait pris dans le cadre d'une carte de cours.*
- *En cas d'absence à un ou plusieurs cours nous proposerons le rattrapage de 2 séances maximum par trimestre. A cet effet, pour les enfants et les ados, nous mettrons en place des créneaux spécifiques à chaque vacances scolaires (nous les communiquerons aux personnes concernées à l'avance).
Ce rattrapage devra nécessairement se faire sur les créneaux proposés pendant les vacances qui suivent le trimestre durant lequel les cours auront été manqués sans quoi les cours seront définitivement perdus.
Pour les adultes le rattrapage devra nécessairement se faire durant le trimestre en cours (soit à l'occasion de séances qui seront organisées à cet effet, soit en prenant part à un cours de même niveau sur un autre créneau) sans quoi les cours seront définitivement perdus.*
- *En cas d'annulation d'un ou plusieurs cours pour les causes suivantes :*
 - *Annulation de notre fait*
 - *Annulation liée à des intempéries rendant impossible le bon déroulement du cours ou compliquant l'accès au centre équestre (chutes de neige abondantes, grand froid, etc...)*
 - *Annulation subie par le cavalier qui se retrouverait seul dans son cours du fait de l'absence des autres participants.*
 -

Nous proposerons de rattraper l'intégralité des cours concernés. Pour les enfants et les ados, lors des séances de rattrapage mises en place pendant les vacances qui suivent le trimestre durant lequel les cours auront été annulés. Dans le cas où un ou plusieurs enfants ne pourrai(en)t pas y prendre part, nous proposerions de repousser le rattrapage aux vacances suivantes.

Pour les adultes, lors de séances organisées à cet effet ou en prenant part à un cours de niveau équivalent sur un autre créneau dans les 6 mois qui suivent le ou les cours annulé(s).

Seules les séances annulées de notre fait (hors intempéries et annulation du cours faute du nombre minimum de participant requis) pourront faire l'objet d'un avoir sur un prochain forfait de cours dans le cas où aucune possibilité de rattrapage ne serait envisageable.

La ou les séance(s) non rattrapée(s) dans ce cadre ne sont pas remboursables.

Matériel :

- *Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous demandons à chaque cavalier d'avoir son propre casque répondant aux normes européennes pour la pratique de l'équitation. Nous vous conseillons également vivement de mettre une étiquette portant les noms et prénoms du propriétaire du casque sur ou dans le casque afin d'éviter les échanges intempestifs (rien ne ressemble plus à un casque, qu'un autre casque!).
Nb : Les casques ayant subis un choc violent ou ceux qui sont trop abimés / usés doivent être remplacés pour des raisons de sécurité.*
- *Pour éviter tout risque sanitaire, chaque cheval / poney dispose de son propre matériel (brosses, licol, tapis et sangle). Nous vous demandons expressément d'utiliser uniquement le matériel lui appartenant lorsque vous vous occupez du cheval / poney que vous allez / avez monté et de bien ranger ses affaires à leur place (notamment les brosses qui doivent être nettoyées avant d'être remises dans la boîte de pansage appartenant au bon cheval et qui est étiquetée à son nom)
Il n'est donc pas nécessaire d'investir dans du matériel de pansage ou un licol pour les chevaux / poneys que vous serez amenés à monter en cours.*

Forfaits trimestriels, cartes de cours, licence, adhésion et règlements :

- *Les forfaits et cartes de cours ne sont ni cessibles, ni remboursables.*
- *Les cartes de 10 heures de cours particuliers doivent être utilisées dans les 6 mois qui suivent leur date d'émission, dans le cas contraire les cours non pris seront perdus et ils ne pourront pas être remboursés, ni faire l'objet d'un avoir.*
- *Les forfaits trimestriels doivent être réglés en début de période.
Afin de nous permettre d'organiser au mieux les cours collectifs, nous demandons aux cavaliers qui s'inscrivent sur ces créneaux de s'engager sur au moins un trimestre complet (sauf exception liées à l'arrivée d'un cavalier en cours de trimestre ou aux pauses hivernales dont il est fait état plus haut. Dans ces cas de figures l'engagement portera au minimum sur les séances qui restent effectuer jusqu'à la fin du trimestre en cours)*
- *Les cartes de cours particuliers doivent être réglées au plus tard à la fin de la première heure de cours qui sera décomptée de la carte.*

- *Nous offrons la possibilité de régler les forfaits et cartes de cours en 3 fois en nous remettant 3 chèques que nous encaisseront aux dates que nous auront définies ensemble (au minimum 1 chèque par mois sur les 3 mois suivants le début du forfait ou la date d'émission de la carte de cours)*
- *Pour les nouveaux cavaliers souhaitant prendre part à un cours collectif, quel que soit leur âge ou leur niveau, il est possible de faire une séance d'essai gratuite avant de s'engager sur un forfait trimestriel.*
- *Les nouveaux cavaliers qui intègrent un groupe en cours de trimestre, de même que ceux qui reprennent à la suite d'une pause (pause hivernale ou pause « ski » par exemple) régleront un forfait qui sera calculé au prorata du nombre de cours restants jusqu'à la fin du trimestre si il reste au moins 8 cours à effectuer.
Si il reste moins de 8 cours, le tarif sera celui du cours collectif à la séance multiplié par le nombre de cours qui restent à effectuer jusqu'à la fin du trimestre.
Dans tous les cas le montant dû pour les cours sera à régler au moment de l'inscription pour les nouveaux cavaliers, ou lors de la reprise pour les cavaliers qui réintègre leur groupe en cours de trimestre.*
- *Les cavaliers qui montent en cours doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité, nous pouvons délivrer cette licence.
Les tarifs des licences sont ceux qui sont appliqués par la Fédération Française d'Équitation, nous ne prenons aucun frais supplémentaire pour ce service.*
- *Tout comme la licence, pour les cavaliers qui n'en sont pas déjà titulaires, l'adhésion au club est à régler pour chaque cavalier au moment de l'inscription. Elle permet, entre autres choses, d'organiser certaines animations (le spectacle de Noël 2017 par exemple) que nous pourrons vous proposer tout au long de l'année.
Elle n'est ni remboursable ni cessible, même en cas de départ en cours d'année.*
- *Pour les passages de Galop une participation de 8€ vous sera demandée, elle correspond aux frais de validation appliqués par la Fédération Française d'Équitation*

Pour tout autre renseignement vous pouvez vous adresser à Magali qui se fera un plaisir de vous répondre!